

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 30 AOÛT 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 23 août 2023, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Gabriel DRONY, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. André GARNIER M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

**Etait absent non excusé :** M. François BERSON,

**Secrétaire de séance :** M. Kévin GAUDRON

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 09 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Point n°8 Modification de la délibération n°2022-040 concernant la réévaluation travaux d'effacement de réseaux rue du Maine
- Point n°9 Antenne Free 4G

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces ajouts à l'ordre du jour.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Commission scolaire (comptes R.P.I, classe de neige)
- 2 - Nom de l'école
- 3 - Prêt bancaire
- 4 - Avenant lotissement
- 5 - Numérotation rue du Maine
- 6 - Révision des tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2024
- 7 - Compte rendu du comité de suivi Baglione

QUESTIONS DIVERSES

### **1 - COMMISSION SCOLAIRE (comptes R.P.I., classe de neige) (Del 2023-054 et Del 2023-055)**

Suite à la réunion des commissions scolaires du 30 août et pour faire suite à la réunion de conseil du 08 juin dernier, il a été décidé de participer à hauteur de 150€ pour la classe de neige 2024 au prorata des élèves de chacune des communes du R.P.I..

Après délibération (10 pour, 1 abstention et 1 contre), la commune de Maisoncelles-du-Maine participera à hauteur de 150€ pour la classe de neige 2024 au prorata des élèves de chacune des communes du R.P.I..

Mme Dauvel présente les effectifs à la rentrée de septembre. Le R.P.I. comptera 46 élèves répartis de la façon suivante

- 15 élèves PS-MS-GS
- 12 élèves CP-CE1

- 19 élèves CE2-CMA-CM2

Enfin, une convention a été établie entre les 2 communes pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023 en supprimant les frais de la garderie puisque la commune du Bignon-du-Maine a une garderie depuis septembre 2021.

Les deux communes décident de prendre en compte les critères suivants pour la répartition des charges :

- La somme des charges des 3 structures (cantines dans les 2 communes et l'ATSEM de l'école maternelle) sera répartie pour 50% en fonction de la population INSEE De l'année 2023 de chaque commune
- Prise en compte des charges du personnel (cantine) dans chaque commune puis répartition se fera en fonction du pourcentage d'enfants de chaque commune qui fréquentent chaque cantine.
- Prise en compte des charges du personnel (ATSEM) puis répartition se fera en fonction du pourcentage d'enfants de chaque commune qui fréquentent les classes de PS, MS et GS (classe où intervient le personnel ATSEM).

En conclusion, après répartition suivant la convention, le récapitulatif se solde pour une somme due par la commune du Bignon-du-Maine à celle de Maisoncelles-du-Maine d'un montant de 9 827.64€ pour l'année scolaire 2022/2023.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de 9 827.64€ et autorisent M. le Maire à établir le titre afin de percevoir cette somme.

## 2 - NOM DE L'ÉCOLE (Del 2023-053)

Lors de la réunion de conseil du 09 mai dernier, le maire avait proposé de faire participer les citoyens de Maisoncelles sur la réflexion d'un nom à donner à l'école publique sur la thématique de l'astronomie. Il en ressort que les noms « les Pleiades » et « Cassiopée » ont été les plus cités.

Après délibération (9 pour), les membres du conseil municipal décident de donner le nom de Cassiopée à l'école publique de Maisoncelles et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## 3 - PRÊT BANCAIRE (Del 2023-047)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a consulté 3 banques pour demander un emprunt dans le cadre des travaux du lotissement les Chênes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un financement de 100 000 €, et ce aux conditions suivantes :

**Montant** : 100 000 €

**Taux fixe** : 4.29 %

**Durée** : 5 ans

**Débloccage des fonds** : total sous 3 mois

**Périodicité** : échéances trimestrielles constantes

**Frais de dossier** : 150 €

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M Michel BOURGAIS, maire de Maisoncelles-du-Maine pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **4 - AVENANT LOTISSEMENT (Del 2023-049)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant pour des travaux supplémentaires du lotissement est à prévoir. Ces travaux s'élèvent à 2 901.00€HT, ce qui porterait le montant hors taxe du marché de l'entreprise CHAZÉ à 79 306.89€HT au lieu du 76 405.89€HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cet avenant de l'entreprise CHAZÉ d'un montant de 2 901.00€HT, ce qui passerait le montant du marché à 79 306.89€HT et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Par ailleurs, un panneau sera installé sur le terrain du nouveau lotissement pour indiquer le prix de vente des parcelles.

#### **5 - NUMÉROTATION RUE DU MAINE (Del 2023-052)**

Suite à la création du lotissement des Chênes rue du Maine, la numérotation dans cette rue va être modifiée. La meilleure solution est le ré adressage de toutes les adresses de la rue du Maine en aval du n°8. Ces changements vont impacter les habitants des adresses 8bis, 10 et 12 rue du Maine.

Ainsi, en concertation avec les référents de Mayenne Fibre et la DGFIP, voici les changements qui seront apportés :

- Les 3 nouvelles constructions pourront être nommées « 10, 12 et 14 rue du Maine »
- La parcelle A706 au 8bis rue du Maine, pourra être nommée « 16 rue du Maine »
- La parcelle A705 au 10 rue du Maine, pourra être nommée « 18 rue du Maine »
- La parcelle A707 au 12 rue du Maine, pourra être nommée « 20 rue du Maine ».

Après délibération, un ré adressage sera effectué pour les 3 nouvelles constructions qui pourront être nommées « 10, 12 et 14 rue du maine » et modifié l'adressage des parcelles suivantes :

- La parcelle A706 au 8bis rue du Maine, pourra être nommée « 16 rue du Maine »
- La parcelle A705 au 10 rue du Maine, pourra être nommée « 18 rue du Maine »
- La parcelle A707 au 12 rue du Maine, pourra être nommée « 20 rue du Maine ».

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour ce ré adressage rue du Maine.

## 6 - RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2024 (Del 2023-048)

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal a décidé d'augmenter de 3% (vote : 4 conseillers pour 2%, 7 conseillers pour 3% et 1 conseiller pour 4%) les tarifs de location pour l'année 2024. Seront appliqués à compter du 01 janvier 2024, les tarifs suivants :

	ETE (du 18/05 au 10/10)		HIVER (du 11/10 au 17/05)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
SALLE + CUISINE	245.00 €	339.00 €	280.00 €	380.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	330.00 €	426,00 €	405.00 €	498.00 €
SALLE SANS CUISINE	184.00 €	243.00 €	227.00 €	277.00 €
VIN D'HONNEUR	152.00 €	196.00 €	163.00 €	218,00 €
SOIREE SAINT SYLVESTRE			399.00 €	505.00 €
SOIREE ST SYLV+LENDEMAIN			510.00 €	616.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS SANS CUISINE	273.00 €	352.00 €	335.00 €	412.00 €
PETITE SALLE + CUISINE	160.00 €		161.00 €	
	TARIF UNIQUE			
REUNION FAMILLE (sépulture)	82.00 €			
MENAGE – par heure en plus	56.00 €			

### ARRHES POUR CONFIRMATION DE RÉSERVATION SALLE

Pour l'année 2024, le Conseil municipal reconduit le versement d'arrhes pour confirmer la réservation de la salle polyvalente, pour un montant de 103.00 euros.

### LOCATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE - ANNÉE 2024

Les membres du Conseil Municipal reconduisent les locations des tables et chaises de la salle polyvalente, seulement aux personnes morales ou physiques de la commune.

Tarif, à compter du 01 janvier 2024 :

\* 0.72 € par chaise

\* 2.97 € par table

En cas de détérioration, le montant facturé sera de 14.46 € par chaise et 54.64 € par table.

L'utilisation de la salle pour des rassemblements est désormais possible. Son accès est réservé aux personnes munis d'un passe sanitaire, le contrôle restant à la charge de l'organisateur de la manifestation

## 7 - COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SUIVI BAGLIONE

Une réunion du comité de suivi a eu lieu le 25 juillet avec Monsieur Baglione. Suite à cette réunion, Monsieur le Maire et M. Verleur informent les membres du conseil des nombreux points de désaccords qui les ont opposés à la Société Baglione concernant la mise en forme des engagements pris par cette même société suite à l'enquête publique de 2022. Monsieur le Maire souhaite saisir la DREAL pour tenter de clarifier certains points.

## **8 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2022-040 CONCERNANT LA RÉÉVALUATION TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DU MAINE (Del 2023-050 et Del 2023-051)**

Il faut apporter un ajout à la délibération n°2022-040 concernant les travaux d'effacement de réseaux rue du Maine. En effet, dans cette dernière, il n'est pas précisé le choix de l'imputation budgétaire des travaux. Soit on applique le régime général au 6554 dépenses de fonctionnement, soit au régime dérogatoire et dans ce cas, c'est une dépense d'investissement au compte 20415.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer le régime dérogatoire, dépense d'investissement au compte 20415 et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

## **9 - ANTENNE FREE 4G**

Dans le cadre des extensions du programmes « zones blanches centre bourg », la commune de Maisoncelles a été identifiée afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie 3G et 4G. Le conseil municipal a donné une suite favorable à ce dossier et a retenu un emplacement pour l'implantation d'une antenne sur l'emplacement au coin nord du terrain annexe de football. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a chargé la société FREE Mobile du déploiement de cette antenne sur notre commune. Cette convention impose la présence sur cette antenne de 4 opérateurs de téléphonie mobile que sont FREE, Orange, Bouygues télécom et SFR.

Un dossier d'information pour les habitants sur cette installation est consultable en mairie et en ligne sur Intramuros et facebook.

A la demande du conseil municipal de Maisoncelles, et pour répondre aux remarques et aux demandes d'informations complémentaires des habitants, la société FREE Mobile tiendra une permanence en mairie le jeudi 21 septembre du 16h à 18h.

La décision définitive du lieu d'implantation de cette antenne sera prise après cette permanence.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Téléphonie**

Quelques citoyens rencontrent toujours beaucoup de difficultés avec la téléphonie. Monsieur le Maire informe qu'il relance Orange afin de résoudre ces problèmes. Il indique que, malgré ses multiples relances, le déploiement de la fibre est encore reporté concernant ce secteur.

### **2 - Licence IV**

Monsieur le Maire informe les membres de l'ouverture d'une buvette dans le cadre de notre licence IV le dimanche 12 novembre de 10h à 13h.

### **3 - Gal Sud Mayenne**

Les membres du Gal Sud Mayenne sont venus sur la commune pour faire un point sur les pertes d'énergies des bâtiments communaux. Ils vont nous envoyer une alternative dans le cas où la chaudière tomberait en panne.

#### **4 - Site Astronomie**

Monsieur le Maire informe les membres qu'un camp venant de Thorigné-Fouillard est venu s'installer 5 jours sur le site de l'astronomie.

#### **5 - Argent de poche**

14 jeunes sur 3 semaines ont assisté au chantier argent de poche.

#### **6 - Conseiller numérique**

Monsieur le Maire informe la permanence d'un conseiller numérique le mercredi 27 septembre de 09h30 à 11h45 en mairie. Ce dernier a pour but d'être au plus près des usagers et de pouvoir les accompagner vers l'autonomie numérique

Prochaines réunions de conseil :

- Mercredi 27 septembre
- Jeudi 09 novembre
- Jeudi 07 décembre

Séance levée à 22h45

Le Maire  
Michel BOURGEOIS

Le Secrétaire  
Kévin GAUDRON